

Armée Guinéenne / Avis de recrutement national

Sous la haute autorité de Monsieur le Président de la République, Chef des Armées et conformément aux dispositions contenues dans les deux(02) premiers communiqués de presse, le Ministre d'État chargé des Affaires Présidentielles, Ministre de la Défense Nationale informe les jeunes gens candidats au recrutement au sein des Forces Armées Guinéennes, que les opérations d'enrôlement se dérouleront, au titre de l'année 2019, dans les conditions ci-après :

1-Critères de recrutement :

Le recrutement est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant les critères suivants:

- Être de nationalité guinéenne;
- Être âgé(e) de 18 à 28 ans au 1er janvier 2019;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Présenter les aptitudes physiques et intellectuelles exigées pour l'exercice du métier des armes ;
- Savoir lire et écrire

2-Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Une (01) demande manuscrite adressée au Ministre d'État chargé des Affaires Présidentielles, Ministre de la Défense Nationale ;
- Une (01) copie légalisée d'extrait de naissance ou jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance ;
- Quatre (04) photos d'identité ;
- Un certificat de nationalité guinéenne ;
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale, universitaire ou scolaire;
- Un (01) extrait de casier judiciaire ;
- Un (01) certificat médical de visite et de contre-visite ;
- Une (01) copie légalisée du diplôme détenu ou d'attestation de niveau ;
- Un (01) certificat de résidence datant de moins de 3 mois.

3-Lieux de dépôt des dossiers de candidature :

Le dépôt des dossiers de candidature se fera dans les chefs-lieux des Préfectures et des communes urbaines. La date limite du dépôt des dossiers est de trente (30) jours à compter de la date de diffusion du présent communiqué.

Fait à Conakry, le 01 février 2019

Le Ministre d'État, Dr. Mohamed Diané

Contact Actuconakry.com / Tel : 622 56 56 67 / E-mail : actuconakry@gmail.com